



FRATERNITÉ  
DES CONSTABLES  
DU CONTRÔLE ROUTIER  
DU QUÉBEC



## **Communiqué 2024-56 Le 19 décembre 2024**

### **Informations diverses**

Bonjour à tous,

Voici quelques informations importantes.

#### **Géolocalisation/Télémetrie :**

Plusieurs d'entre vous ont contacté la Fraternité concernant des inquiétudes sur les nouveaux dispositifs installés dans les véhicules par le CGER. La question a été posée au CLOT. Le but étant d'assurer la sécurité des contrôleurs, le dispositif actuel de localisation ne sera plus soutenu par le MTQ en 2025, et il devra donc être remplacé. Aucune autre fonction n'a été commandée par le CRQ, et les niveaux d'accès restent inchangés. Une note de CRQ a été envoyée.

Comme nous sommes au début du processus, la Fraternité observe la situation et si jamais une utilisation abusive des données survenait, veuillez-nous en informer rapidement. Prendre note qu'avec l'ancien système aucune problématique n'a été traitée en relation de travail.

Faisant suite à une présentation sur le sujet des 10-32, nous vous encourageons fortement à inscrire vos 10-32 dans le système informatique, cela activera la géolocalisations si le besoin est requis.

#### **Décision en déontologie policière concernant le devoir de discrétion :**

Le 15 octobre 2024, la juge administrative du TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE DÉONTOLOGIE POLICIÈRE a rendu une décision concernant le devoir de discrétion lié à la divulgation à un tiers de renseignements obtenus dans l'exercice de ses fonctions.

Nous vous invitons à prendre connaissance de cette décision que nous avons envoyé par courriel à vos directeurs, car elle s'applique également à nos opérations quotidiennes avec nos partenaires de diverses agences, telles que le Ministère du Revenu, MTQ, Environnement, MAPAQ, et autres.

Nous vous encourageons à faire preuve de la plus grande prudence dans vos interventions, ainsi que lors de l'émission des documents suivants : RIR et ANC, les informations que vous inscrivez concernant le conducteur devraient rester dans le giron de la confidentialité. Vous trouverez sur la partie sécurisée du site un mémoire sur les ANC.

## **Poste Montérégie-Ouest et Saint-Hyacinthe**

Un immense bravo pour votre initiative et votre engagement lors de la collecte de jouets destinée aux enfants démunis. Grâce à votre générosité et à votre mobilisation, les jouets ont pu être remis aux organismes Les Trouvailles de l'abbé Leclerc et le Centre d'action bénévole d'Iberville, qui feront briller les yeux de nombreux enfants dans le besoin.

Votre action illustre à merveille les valeurs de solidarité et de partage qui animent vos bureaux. Merci pour ce geste qui apportera chaleur et joie durant cette période des Fêtes.

## **TELUS soins virtuels**

Nous sommes ravis d'apprendre que tous les employés de la SAAQ ont désormais accès à la télémédecine via l'application TELUS Soins virtuels. Ce service est également offert à vos conjoints ainsi qu'à vos enfants âgés de moins de 26 ans. Il s'agit d'un service sans frais pour les employés.

Ce projet pilote est une excellente opportunité pour améliorer votre accès aux soins de santé. Cependant, pour que ce programme puisse être prolongé à la fin de la période du projet pilote, votre participation est essentielle. Nous vous invitons donc à vous inscrire et à utiliser ce service en grand nombre.

Pour activer vos accès, vérifiez les deux courriels envoyés par TELUS le 9 décembre 2024. Ces courriels contiennent les instructions nécessaires pour vous inscrire et profiter de ce service dès maintenant.

Merci  
Votre exécutif